



Avignon, le 21/11/2022

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CDAS DU 21 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Président,

Avant d'aborder le contenu de ce CDAS, Solidaires Finances ne peut s'extraire du contexte économique et social : inflation, flambée des prix de l'énergie, question salariale prégnante dans tous les secteurs d'activité et notamment dans la Fonction publique... Partout, pour toutes et tous, les méninges s'agitent pour savoir comment faire face et résister à ce contexte inflationniste inédit. Il est évident que le sujet du pouvoir d'achat est une urgence sociale.

Pour une grande partie de la population, la question du reste à vivre se pose dès le milieu du mois. Or, les mesures chèque énergie pour 2022 et le plafonnement de l'augmentation à 15 % des tarifs de l'énergie pour 2023 ne répondent pas de façon pérenne aux difficultés des salariés et des retraités. Les revendications des personnels, notamment exprimées lors des deux dernières journées de grève et de manifestations des 29 septembre et 18 octobre, ne peuvent rester sans réponse de la part des autorités politiques.

La revalorisation significative du SMIC et de la valeur du point d'indice pour la Fonction Publique sont plus que jamais des revendications légitimes et elle doit être entendue.

Solidaires Finances réaffirme que l'action sociale doit rester au cœur des besoins des agents et agentes de l'État, titulaires ou non, en activité ou à la retraite.

Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confrontés aux accidents et aléas de la vie.

Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage et contribuer à améliorer les conditions de vie quotidienne des agentes et agents.

Ce n'est évidemment pas le choix de l'administration qui n'a de cesse depuis plusieurs années de la déstructurer, de la démanteler, pour mieux l'affaiblir, ce que nous ne cessons de dénoncer et de combattre dans l'intérêt du plus grand nombre.

Les délégations de l'Action sociale, en lien avec les services RH sont des acteurs indispensables de l'action sociale. Ce réseau des délégations est lui-même en pleine réforme, avec l'instauration d'un échelon régional (responsable régional) composant et gérant une équipe de délégués de proximité.

Nous regrettons d'ailleurs de ne pas avoir eu encore la visite de la déléguée régionale dans le Vaucluse, département qui ne bénéficie plus de délégué départemental depuis le 1^{er} septembre et ce a minima jusqu'au mois de mars 2023.

D'ailleurs malgré les efforts de notre déléguée intérimaire du 05, l'absence de délégué de proximité génère aujourd'hui d'importantes difficultés d'organisation de l'arbre de Noël ainsi que de gestion du CAL pour engager les sorties et projets 2023.

Nous vous le redisons, l'action sociale n'est pas un supplément d'âme bienveillant, ou un seul ultime recours pour les seuls agents et agentes en difficulté. Pour Solidaires Finances l'action sociale doit contribuer à l'amélioration de vie de l'ensemble du personnel !

Pour Solidaires Finances, l'action sociale n'est ni un confort ni un luxe.

C'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Elle doit être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents actifs et retraités.

L'Action sociale Ministérielle, fruit de luttes portées par les agentes et les agents, est aujourd'hui l'objet de multiples convoitises. Solidaires Finances continuera à mener la lutte pour la conserver et la faire progresser !

Par ailleurs, et à titre de conclusion liminaire avant l'ouverture des débats sur les multiples sujets à l'ordre du jour, nous vous remercions d'avoir respecté les conditions de l'article 3 du Règlement intérieur du CDAS en convoquant cette réunion institutionnelle suite à notre demande du 26 octobre 2022 dont vous trouverez une copie à joindre au Procès-verbal de la présente réunion. Toutefois, nous ne pouvons que déplorer qu'il ait fallu insister et finalement arguer cet article du Règlement intérieur pour vous obliger à réunir ce CDAS, le second de l'année 2022, alors que le Règlement intérieur en prévoit au minimum 3.

En effet, un dialogue social digne de ce nom aurait pu et aurait dû permettre la tenue de cette instance selon des conditions normales et habituelles, malgré les circonstances particulières.

Nous espérons qu'à la suite de nos échanges fructueux à venir d'aujourd'hui, l'action sociale départementale ne soit pas la dernière roue du carrosse et que la prochaine représentation issue des élections professionnelles à venir du 1^{er} au 8 décembre pourra continuer à défendre dès le début de l'année 2023 une action sociale de proximité pour les agents du MEFSIN, ainsi qu'une diffusion des informations à l'ensemble des bénéficiaires, en activité ou à la retraite, tout en veillant sur les conditions de travail du futur ou de la future déléguée à l'action sociale de notre département de Vaucluse.